



PC.DEL/1181/10
24 December 2010

Original: FRENCH

UNION EUROPÉENNE

**Conseil permanent spécial de l'OSCE N° 845
Vienne, le 23 décembre 2010**

Déclaration de l'Union européenne sur la condamnation du journaliste Ernest Vardanyan

L'Union européenne déplore la condamnation à 15 ans de prison de M. Ernest Vardanyan pour espionnage par une cour transnistrienne.

L'Union européenne considère que M. Vardanyan n'a pas bénéficié de toutes les garanties d'un procès juste et équitable. Elle relève en particulier que la famille de M. Vardanyan et des membres de la mission de l'OSCE à Chisinau se sont vus refuser l'accès au tribunal lors du jugement. Nous appelons les autorités de facto de la région de Transnistrie à assurer que les droits fondamentaux de M. Vardanyan seront respectés, notamment ceux de pouvoir contacter sa famille et de bénéficier de visites en détention. L'Union européenne souhaite en outre que M. Vardanyan puisse bénéficier de toutes les voies de recours contre cette condamnation.

L'Union européenne encourage la mission à poursuivre son suivi de la situation des droits de l'homme dans la région de Transnistrie et des procédures judiciaires à l'encontre de M. Vardanyan et de M. Kazak qui a été arrêté le 19 mars dernier pour espionnage et trahison et est en attente d'être jugé.

L'Union européenne est particulièrement préoccupée par le signal négatif donné par cette condamnation sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la région de Transnistrie. Elle souligne que les représentants de la société civile doivent être en mesure de travailler librement et sans crainte d'être soumis à des représailles arbitraires.

L'Union européenne continuera à suivre avec attention la situation de MM. Vardanyan et Kazak.

Je vous remercie Monsieur le Président,

La TURQUIE, la CROATIE*, L'ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE*, l'ISLANDE**et le MONTÉNÉGRO*, pays candidats; l'ALBANIE, la BOSNIE – HERZÉGOVINE et la SERBIE, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; la NORVÈGE, pays de l'Association européenne de libre-échange et membre de l'Espace économique européen; ainsi que la GÉORGIE se rallient à cette déclaration.

* La Croatie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et le Monténégro continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.

** L'Islande continue à être membre de l'AELE et de l'Espace économique européen.